

agné la France à changer de gouvernement le 24 février dernier !
 M. Cavaignac, c'est l'état de siège ;
 L'état de siège, c'est la banqueroute ;
 La banqueroute, c'est la misère ;
 La misère, c'est une révolution nouvelle ;
 Une révolution nouvelle, c'est le retour à la guillotine
 qu'aurait tant à promener avec lui M. J.-B. Cavaignac.
 Ne vous en prenez pas au nom qui a couvert la France
 de gloire, ou trouvez juste qu'on s'attaque à celui que vous
 proniez !
 (La Presse.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 15 DECEMBRE 1848.

LE GOUVERNEMENT
 ET
 L'ECONOMIE.

Dans notre feuille du 5 courant, nous avons parlé des économies à faire sur les salaires des assistants dans les bureaux publics, et sur les salaires des juges. Nous continuons aujourd'hui malgré le peu d'espace et de temps que nous avons.

11° Economie sur le salaire des greffiers ou protonotaires.—Nous savons bien que les protonotaires n'ont pas de salaires fixes ; mais nous savons aussi que leurs salaires, pour être soumis à des variations, n'ont pas moins fort élevés. Nous n'entendons pas dire qu'ils le soient trop. Nous n'avons pas des données suffisantes pour l'affirmer. Tout ce que nous désirons suggérer à ce sujet, ce serait de faire une investigation pour s'assurer du montant annuel de ces salaires et de les rendre fixes. Nous sommes certain que de cette manière tout le monde y gagnerait ; la caisse provinciale d'abord qui, nous sommes porté à le croire, pourrait en retirer quelque chose d'assez précieux ; et les protonotaires eux-mêmes qui, étant certains d'un certain montant annuel, se trouveraient ainsi plus à même de régler leurs dépenses et se conduiraient en conséquence.

12° Economie sur l'imprimerie par autorité.—On ne saurait croire quelle somme énorme le trésor provincial a à payer chaque année pour les frais d'impression. D'abord ce sont les impressions des bills. On disait ces années dernières que quelques membres occasionnaient chacun pour des centaines de louis et plus de dépenses à la province pour faire imprimer des bills inutiles, impossibles ou quelque chose d'équivalent, et tout cet argent se trouvait ainsi dépensé en pure perte. Ce qui a été fait ces années dernières peut et doit se renouveler encore, s'il n'y est porté remède. Il serait absolument nécessaire que nos représentants, qui, durant la session prochaine, vont sans doute donner au monde le beau spectacle d'une législature toute composée de membres en faveur de l'économie, prennent la chose dans leur plus sérieuse considération, et trouvent dans leur sagesse un remède à ce mal trop grand pour être toléré d'avantage. Une autre source bien autrement profonde de dépenses pour la caisse de la province, c'est la Gazette officielle. D'abord il nous semble tout-à-fait inutile de continuer à Québec et à Toronto deux Gazettes officielles, tandis qu'il y en a déjà une dans la capitale. Ce sont des dépenses inutiles, absolument inutiles. La Gazette, publiée par autorité, à Montréal, doit certainement suffire pour tous les besoins. Le tirage, si l'on veut, devra en être plus considérable ; mais au moins on n'aura plus à payer deux fois pour faire imprimer la même chose. Ainsi, d'un seul on peut faire cesser la moitié de la dépense. Mais ce n'est pas tout encore. Nous sommes sous l'impression que la caisse provinciale ferait chaque année l'épargne de plusieurs centaines, nous dirons de plusieurs mille livres, si le gouvernement avait lui-même son imprimerie et un officier public, à salaire fixe, pour en avoir la surintendance et la conduite. Il ne faut pas s'imaginer, parce qu'il s'agit d'affaires d'imprimerie, que ce sont là des dépenses peu considérables. C'est une erreur et une grave erreur. On considère généralement que la situation d'imprimerie de la Reine est une vraie sinécure, et que la besogne se fait par le moyen d'un premier clerc ou assistant. Nous ne savons si tel est le cas ; toujours est-il que c'est là une cause de dépenses très-onéreuses pour le trésor provincial, et qu'il conviendrait au moins de faire une enquête pour savoir quel motif il y aurait à adopter, afin de diminuer une pareille dépense, et s'il ne serait pas avantageux que le gouvernement eût lui-même son imprimerie (comme cela se pratique ailleurs). Tout ce que nous en disons-là n'est que pour engager nos ministres à s'occuper de cette matière en temps et lieu, et pour satisfaire le désir général qui est de voir diminuer les dépenses actuelles.

Nous aurions bien d'autres économies à suggérer ; mais ce sont des choses qui sont plutôt du domaine de l'officier public que du journaliste. Nous nous contenterons des remarques que nous avons faites aujourd'hui et dans nos précédentes feuilles, persuadés que nous sommes que nos ministres ne sont pas gens à attendre qu'on leur demande et redemande la même chose à plusieurs reprises ; et qu'ainsi ils sauront montrer, en faisant d'abord de grandes économies, qu'ils savent se conformer aux circonstances, et ensuite en faisant des économies moindres sur des sujets moins importants, qu'ils savent tirer les conséquences de leurs actes.

Mais nous entendons certains amis nous crier : " Ah ! vous avez peur ; vous ne parlez pas de faire des économies sur les salaires des Ministres ni sur celui de l'Orateur de la Chambre Basse." A cela, nous répondons que nous n'avons rien craint ; car nous nous souvenons qu'on a dit autrefois : " Mais ce que dois, adienne que pourra." Mais nous n'avons pas l'économie à suggérer au sujet de ces salaires, et cela se comprend parce que nous avons déjà dit. Nous croyons en effet que les Ministres, qui sont des hommes de hautes capacités, doivent recevoir, en devenant ministres, un salaire qui puisse les indemniser des pertes qu'ils font en consentant à servir le public et à remplir des situations (qui quelquefois) (une fois) ont été permanentes et perpétuelles, mais qui sont sujettes à être perdues about de quelques mois. D'ailleurs ce sont des situations qui exigent de grandes dépenses et par conséquent de bons revenus. Une autre raison que l'on peut ajouter aux précédentes, c'est que le ministre ne doit pas être inquiet sur son avenir ; autrement, il servira mal le public, et ne lui consacrera qu'une partie de son temps, dont il emploiera le reste à se préparer des ressources en cas d'infortunes. En somme, nous n'hésions pas à dire que les ministres doivent conserver leurs salaires tels qu'actuellement. Néanmoins, si l'on en croit la ru-

meur, les messieurs, qui composent aujourd'hui le ministère, sentant les exigences du moment et voulant eux mêmes faire un sacrifice personnel, auraient pris la résolution de faire sur leurs propres salaires pour cette année une diminution d'un dixième ; ce serait là un acte de dévouement bien rare.— Quant à l'Orateur de la Chambre Basse, nous pensons que pour les raisons précitées, et vu qu'il n'est lui-même élu seulement que pour quatre ans, et que le plus souvent il ne demeure en charge que durant deux à trois ans, nous n'avons pas d'économies à proposer sur ce point. Néanmoins si l'on en faisait une, nous nous en réjouirions ; car nous pensons qu'alors, l'on aurait bien pesé toutes les raisons pour et contre, et que ce serait à l'avantage de la caisse provinciale. Nous devons cependant avouer, avant de terminer, que ce n'est pas là une économie sur laquelle on doit compter ; car l'Assemblée législative a déjà plusieurs fois décidé que £1000 n'était pas un salaire trop élevé.

Le Register demande s'il est vrai que le Journal Français et le Journal Anglais d'Agriculture ne sont pas semblables. Le Rédacteur du Journal Français répond par les *Mélanges Religieux* que cela est vrai. Les deux journaux ont eu jusqu'ici chacun leur Rédacteur et chacun leurs articles distincts. Voilà pourquoi le Journal Français se trouve être d'un avis différent du Journal Anglais, en ce qui regarde l'usage de la bière par les cultivateurs.

CROISADE CONTRE LE LUXE.

Depuis longues années, on se plaint avec raison de l'envahissement du luxe en Canada, et de la ruine qu'il cause à un grand nombre de nos familles Canadiennes. Avec l'intempérance, le luxe est aujourd'hui notre plus grand mal. Grâce aux efforts de M. Cliniquy et des autres apôtres de la tempérance, à l'heure qu'il est le diocèse de Montréal est en grande partie enroulé sous la bannière glorieuse de la sobriété et de la tempérance. L'idée de cette belle société est toute philanthropique, toute patriotique, toute religieuse. Aussi s'aperçoit-on déjà d'un changement remarquable au sein de nos paroisses ; la tempérance, les bonnes mœurs, l'union, l'activité et l'abondance y régissent partout, et l'on a tout lieu d'espérer qu'en persévérant dans cette belle voie, le Canada deviendra riche et prospère, et qu'il conservera tous ses enfants, si, toute fois on fait disparaître un autre terrible ennemi, le luxe ! Grâce à Dieu, l'initiative vient d'être prise, et c'est aux portes de notre ville, et dans une de nos premières paroisses, à Longueuil.

Les dames et les demoiselles de cette paroisse patriotique et religieuse donnent aujourd'hui un exemple magnifique qui, comme la tempérance, va être suivi de proche en proche, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'individus qui en aient aujourd'hui la sainte cause de la tempérance. Ces bonnes dames et demoiselles viennent de commencer une œuvre sublime de dévouement à la religion, à la patrie, à la famille. Elles ont compris les ravages affreux que le luxe a fait et fait encore dans tous les rangs de la société. Elles ont senti que riches et pauvres en sont tous les jours les tristes et malheureux victimes. Elles se sont aperçues que, depuis dix à quinze années, nos marchands introduisent dans le pays des marchandises étrangères pour des sommes doubles de celles de nos revenus, et que ce qui résulte de là pour nos patriotes, c'est la honte, c'est l'expatriation. Elles ont donc résolu, en dignes Canadiennes, d'apporter un remède à ce mal terrible. Elles ont résolu d'empêcher nos habitants de se ruiner par les comptes énormes qu'ils font chez les marchands ; d'empêcher ceux-ci eux-mêmes d'être des victimes du luxe qu'ils procurent aux autres. Elles se sont dit qu'on ne peut plus laisser nos populations encourager les manufactures étrangères, tandis que nos différentes branches d'industries diminuent ; qu'une grande partie du peuple n'a plus de travail, et est obligé d'émigrer aux États-Unis, où elle devient la très humble servante de nos opulents voisins qui savent bien eux-mêmes à profit notre apathie et notre orgueil. Après avoir pris une résolution aussi généreuse, on ne doit pas être étonné des suites. Les dames et demoiselles de Longueuil ont entrepris courageusement et patriotiquement

UNE CROISADE CONTRE LE LUXE.

Ce ne sont plus des lamentations sur les maux que nous cause le luxe ; ce ne sont plus de vaines paroles et de vaines propositions pour y porter remède. Non ; c'est de l'action et une action efficace qui commence. Comme on le verra plus bas, elles s'arment pour le combat, elles vont s'attaquer à notre terrible ennemi, elles le frapperont, elles le renverseront. Qu'elles prennent confiance, la victoire leur est assurée. Car de même qu'autre fois Dieu promet à un grand prince une victoire signalée, s'il se servait du signe des chrétiens ; de même aujourd'hui la victoire est assurée dans cette croisade contre le luxe, car c'est sous les auspices de la religion que débute cette belle œuvre, et nul doute que nous pouvons dire à la religieuse paroisse qui l'entreprend, que s'appuyant sur la croix, elle peut prendre pour elle ces paroles adressées à Constantin :

In hoc signo vinces.

Les dames de Longueuil vont avoir les félicitations et les bénédictions de toutes les paroisses du pays, qui sans aucun doute vont se lancer à côté d'elles, et crier à leur tour : " A BAS LE LUXE ! " Outre toutes les raisons déjà données, il en est une autre qui doit puissamment contribuer à la réussite de cette entreprise, dont la pensée a été inspirée par la religion et le patriotisme. Cette puissante raison, c'est celle-ci. De l'autre côté des lignes, sur un sol étranger, nous avons au-delà de 100,000 compatriotes qui la misère, le manque de travail et surtout le luxe ont chassés loin du sol de la patrie. Eh bien ! que toutes les paroisses du pays répètent après les dames de Longueuil qu'elles vont encourager les manufactures du pays, tout en travaillant par leur exemple et leurs efforts à abatre le luxe ; dès ce moment nos compatriotes, qui, sur la terre étrangère, soupirent toujours après le moment fortuné où ils pourront revoir leur beau pays, tous ces 100,000 Canadiens accourront au Canada, car ils seront assurés de pouvoir y travailler chacun dans leur industrie, et d'y rencontrer un encouragement qui leur est dû et un salaire raisonnable. N'est-ce pas là une puissante raison ? Oh ! oui. Il est bien vrai qu'en certaines localités, il faudra de grands sacrifices et une abnégation pure. Mais les Canadiens triompheront, car leur patriotisme est encore plus grand ; ils purifieront leurs forces dans la religion, l'amour du pays et l'amour de la famille. Imitons les Américains dans leur croisade contre le luxe ; comme eux nous avons de l'intelligence et du patriotisme ; comme eux nous devons réussir. Si, comme eux, nous aspirons à nous asseoir plus tard au banquet des peuples, faisons ce que disait un ancien : *commençons par le commencement*. Imitons la paroisse de Longueuil, rendons notre pays riche et prospère ; autrement nos espérances d'avenir sont ridicules, ce n'est qu'une chimère, un songe.

Nous faisons suivre ces remarques des deux documents que voici, et que l'on nous a transmis. Nous espérons que nos confrères de la presse Canadienne uniront leurs voix à la nôtre, pour faire valoir la belle entreprise des dames de Longueuil, et la faire connaître par tout le pays.

A L'HONNEUR

JÉSUS COURONNÉ D'EPINES.

Nous, filles de la Congrégation de Longueuil, désirant témoigner publiquement au Bon-Dieu notre reconnaissance pour les grâces sans nombre qu'il nous a accordées pendant la retraite que nous venons de terminer, prenons et pour toujours les résolutions suivantes :

1° Nos bons pères, nos frères et nos amis ont fait, pour l'amour de Jésus abreuvé de fiel et pour l'amour du pays, le sacrifice des boissons fortes. Dieu a béni ce sacrifice et le pays entier en a déjà recueilli les fruits. Après un pareil exemple, nous pensons aussi, nous, devoir faire un sacrifice pour l'amour de Jésus couronné d'épines et pour le bien de nos familles.

2° Nous promettons de travailler par l'influence de notre exemple et de nos paroles à diminuer et à abolir, autant qu'il nous sera possible le luxe qui règne parmi nous et qui a déjà porté la misère et le péché dans bien des familles.

3° Nous renonçons à l'instant et pour toujours à tout objet purement de luxe.

4° Au lieu de presser nos trop bons parents, comme par le passé, à nous acheter les riches étoffes de l'Europe, nous les prions au contraire de ne nous habiller que de ces étoffes les moins chères et les plus simples ; et nous préférerons à toute autre l'étoffe de notre pays.

Résolutions prises, par plus de 300 demoiselles de Longueuil, le 8 décembre 1848.

SOCIÉTÉ DES DAMES DE LONGUEUIL,

FOUNDER

A la gloire de Jésus couronné d'épines.

Le douze Décembre mil-huit cent quarante huit, les Dames de la paroisse de Longueuil, après avoir invoqué le secours du ciel par une messe solennelle, s'étant réunies à la sacristie pour s'entendre sur les moyens à prendre pour arrêter le luxe qui renaît depuis longtemps en Canada au point où les riches comme les pauvres vont tomber et se perdre, les résolutions suivantes furent successivement proposées et unanimement adoptées :

Résolution 1re.—Proposée par Madame Hurteau, secondée par Madame Christophe Préfontaine : " Le luxe fait d'immenses ravages autour de nous ; il amène la gêne et la misère chez des milliers de riches, et détruit les mœurs chez un grand nombre de pauvres. "

Résolution 2e.—Proposée par Madame Lespérance, secondée par Madame Deslorier : " Nous avons vu avec un indicible bonheur nos époux et nos frères renoncer pour l'amour de Dieu et de leurs familles à l'usage des boissons fortes, et nous ne cessons de bénir la divine Providence pour l'admirable générosité avec laquelle ce sacrifice se soutient. "

Résolution 3e.—Proposée par Madame Monjeau, secondée par Madame Amable Achin : " Pour témoigner à Dieu notre reconnaissance des biens sans nombre dont la Tempérance est la source féconde et journalière parmi nous, nous voulons faire, dans les choses de luxe un sacrifice analogue à celui de nos époux par rapport aux boissons enivrantes. "

Résolution 4e.—Proposée par Madame Lecours, secondée par Madame Séraphin Vincent : " Un comité de Dames doit être immédiatement nommé pour préparer les règlements d'une nouvelle société destinée, avec l'aide de Dieu, à diminuer et à abolir le luxe dans notre paroisse. "

Résolution 5e.—Proposée par Madame Sabourin, secondée par Madame Cyrille Benoit : " Monsieur notre curé sera prié d'assister aux réunions de ce comité qui sera composé de Messieurs Hurteau, Ed. Lespérance, Monjeau, Frs Charron, B. Daigneant, Ls. Sénéchal, Amable Labonté, Jos Tremblay, Sen. Vincent, Jos. Marcell, Amable Achin. M. Marville, Christophe Préfontaine, J. B. Trudeau, Alexis Collin, Js. Michel, Frs. David, Nar. Trudeau, Joseph Bou- teille, St. Amour. "

Résolution 6e.—Proposée par Madame St. Michel, secondée par Madame Alexis Tremblay : " Le dit comité fera rapport du résultat de son travail, dans une réunion de toutes les Dames de la paroisse de Longueuil, le quatre janvier prochain. "

L'Assemblée s'est dissoute après cela en recommandant à Dieu le succès de la nouvelle société en l'honneur de Jésus couronné d'Epines.

Les Dames du comité, as-semblées à la sacristie, ont tout de suite nommé à l'unanimité Madame Monjeau Présidente, Madame Séraphin Vincent Vice Présidente, et Madame Edmond Lespérance Secrétaire.

Après quoi, il a été résolu à l'unanimité que le comité s'ajourne à huit jours ; et que de là à ce temps, chaque Dame du comité voie et consulte autant que possible les dames des différentes localités, pour s'entendre sur les règlements à adopter et sur les meilleurs moyens à prendre, pour arrêter les progrès effrayants du luxe, afin de soumettre les différentes observations, que chacun aura recueillies, au comité qui se réunira le 19 décembre prochain.

ENCORE GALILÉE.

Veritas revient encore à la charge au sujet de Galilée ; il dit que nous ne lui avons pas répondu. Qu'il lise nos articles à ce sujet, il se convaincra du contraire. Mais *Veritas* prétend que la conduite du tribunal de l'Inquisition envers Galilée se trouve être entièrement en faveur de sa thèse, et qu'elle prouve " les obstacles que le tribunal de l'Inquisition voulait mettre à la liberté de penser de Galilée. Eh bien, il faut distinguer : s'il s'agit de sa liberté de penser, en ce qui regarde la concordance de la doctrine de Galilée avec la doctrine prétendue (par Galilée) des saintes écritures au sujet d'un système astronomique, nous répondons qu'en effet l'Inquisition refusait à Galilée cette liberté de penser ; car les catholiques ont eux un tribunal infaillible qui est l'Église catholique et qui est la seule interprète infaillible des saintes écritures. Mais si *Veritas* entend parler de la liberté de penser en ce qui regarde la vérité d'un système astronomique, que l'on n'appuie pas sur les saintes écritures, nous répondons que Galilée avait cette liberté de penser, et que JAMAIS l'Église catholique n'a nié ce droit. Quant au reste de l'article de *Veritas*, nous sommes dispensés d'y répondre ; car ce n'est que la répétition de son dernier article, appuyé d'aucunes preuves. Que *Veritas* nous donne les preuves que nous lui avons demandées, nous lui

répondrons alors. En attendant, nous lui conseillons de lire, sur le sujet de Galilée, un excellent article qui a paru dans le *Pilot* du 9 courant.

RETRAITE A ST. HILAIRE.

Nous apprenons avec consolation que les RR. PP. Lagier et Brunette viennent de prêcher à St. Hilaire une retraite de huit jours. Les exercices ont commencé le 19 novembre et se sont terminés le 26. C'est Mgr. de Montréal qui les a fermés, S. G. a adressé aux bons habitants de St. Hilaire une instruction remarquable, dans laquelle elle leur a fait espérer de voir bientôt la croix de la montagne se relever de ses ruines, et être encore un témoignage de la fermeté du patriotisme et de la religion de nos compatriotes.

Nous ne dirons pas que les RR. PP. Lagier et Brunette se sont acquittés de leur tâche avec dévouement et succès. Qu'il nous suffise pour cela de remarquer que la paroisse toute entière s'est approchée de la Table-Sainte et s'est enroulée sous la bannière de la tempérance.

C'est là un beau résultat, dont une partie peut être due au zèle et à la piété que montre Madame Campbell la seigneurresse. Il était touchant de voir cette bonne dame à la tête des habitants de la paroisse, montrer l'exemple du dévouement et de la religion, en étant toujours la première aux exercices de la retraite, la première à montrer par son aggrégation à la tempérance qu'elle comprenait tout le bien que doit produire la belle cause de la sobriété. Nous n'ajouterons pas que Madame Campbell a puissamment contribué avec les autres dames de Longueuil à la décoration de l'église qui était remarquable de simplicité et de bon goût, et quelle a soutenu par son exemple, un grand nombre de ses co-paroissiens ; nos lecteurs le comprennent d'eux-mêmes, et d'ailleurs, nous craignons de blesser l'humilité de mad. Campbell.

Après la retraite, S. G. Mgr. de Montréal et les RR. PP. Lagier et Brunette ont dîné à la résidence du major Campbell, après quoi l'on s'est séparé, les habitants de St. Hilaire étant ou ne peut plus satisfaits de la visite de l'évêque et des bons pères, et ceux-ci pleins de consolation et de joie à la vue des heureux résultats de la retraite.

JACQUES VIGER.

Un ami des *Mélanges Religieux* nous a fait parvenir la Notice Biographique suivante, que nous croyons être due à la plume d'un des écrivains les plus distingués de cette ville. Nous serions tenté d'ajouter à cette biographie un mot d'éloge pour celui qui en est l'objet ; mais nous pensons que nous ne ferions que répéter bien mal ce qu'écrivit si bien le Biographe, et voilà pourquoi nous nous contentons de dire que nous concourons pleinement dans les louanges qui y sont données si justement à M. Jacques Viger.

M. JACQUES VIGER est né à Montréal le 7 mai 1787. Il a été le premier Maire de sa ville natale en 1833 ; deux élections successives l'ont maintenu dans les mêmes fonctions en 1834 et 1835 ; honneur insigne qui a ouvert à tous ses successeurs les portes du Conseil Législatif, mais qui ne lui a valu que la reconnaissance de ses concitoyens. Un patriotisme éprouvé sur le champ de bataille l'avait signalé, dès sa jeunesse, comme un de ces hommes d'élite qui n'ont que l'ambition de bien faire. Nommé Capitaine dans le corps des Voltigeurs Canadiens formé, en 1812, par l'illustre De Saubert, il concourut à la défense méridionale du St. Laurent ; la campagne suivante le trouva dans le Haut-Canada, à la tête de sa compagnie ; il prit part au combat de *Sackett's Harbour*. En 1829, il fut promu au rang de Lieutenant-Colonel-Commandant le 6e bataillon de la Milice du comté de Montréal.

Le suffrage public, qui fut toujours sa principale récompense, vint souvent lui imposer des devoirs qu'il sut remplir avec dévouement et bonheur. Sept fois il fut nommé Commissaire pour l'amélioration de chemins publics ; huit fois il fut Officier-Chargé d'élection dans la cité et le comté. En 1825, il fut appelé de faire, avec l'Hon. L. Guay, le recensement de l'Île de Montréal ; des notes prises par ces deux Commissaires, en dehors de celles volées par la loi, surgirent les *Tablettes statistiques du Comté de Montréal*, formées par M. J. Viger et si bien connues.

Inspecteur des ponts et chaussées de la cité et de la paroisse, aucun magistrat municipal ne s'est plus activement occupé de ces améliorations et de ces dégrèvements qui, en assainissant une grande ville, y rendent la circulation plus libre et plus sûre ; il avait été initié de bonne heure à cette partie si utile de l'Administration urbaine par son prédécesseur, M. L. Charland, auteur de la première carte topographique du Canada ; et il ne laissa échapper aucune occasion de montrer que l'élevé était digne du maire.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails. Une notice biographique ne pourrait être complète, sans avoir été étendue que l'espace nous refuse ; mais si nous passons malgré nous avec tant de rapidité sur les services de l'homme public, la spécialité de ce Recueil nous fait regretter bien plus vivement encore de ne pouvoir nous arrêter sur les travaux de l'homme de lettres.

M. Jacques Viger est le Bénédicte du Canada, un nouveau Saumaise, un Président Hénault ; il n'a pas fait imprimer un seul livre d'archéologie ou de critique historique, et il est connu au-delà de nos frontières ; des savants d'Amérique et d'Europe le consultent sur les faits les plus anciens et les plus obscurs de notre histoire, comme on consultait autrefois les oracles de Trévoux et de St. Maur, comme on consulte aujourd'hui " *L'Art de vérifier les dates*. " Il semble être à lui seul une académie des inscriptions et belles-lettres, une société royale, ou plutôt nationale—trés-nationale—des antiquaires. Ce qu'il y a de curieux dans la position de notre érudite compatriote, c'est qu'il ne s'est jamais plus étonné de lui-même des lettres qui lui sont adressées de si loin, et par des célébrités qu'il ne connaît pas ; car, tout entier au Canada, il en a fait le cercle de son horizon, la sphère in franchissable de ses études. Archiviste volontaire, il n'a demandé ni au gouvernement, ni à la législature, de rassembler nos titres de gloire et de lui en confier la garde ; il en a exercé les fonctions gratuitement pour le trésor, non-reusement pour sa bourse, en attendant, ou plutôt sans attendre le titre qui lui serait si légitimement dû. La bibliothèque créée par sa plume infatigable se compose de 28 volumes in-quarto et d'une collection in-octavo, qu'il a ironiquement nommé sa *Saumurienne*, parce qu'elle serait de poids à charger plus facilement un wagon que le léger porte-feuille d'un hussard. Ajoutez à cela une correspondance de quarante ans, pétillante d'esprit et de gaieté, dans laquelle se reflète tout le mouvement de notre société contemporaine, et vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite de ce qu'une vie si laborieuse a pu produire.

Ami aussi distingué des arts que des lettres, M. Jacques-